



SUJET

Discussion N. 124 • du 10 au 29 février 2016

➔ <http://www.fao.org/fsnforum/fr/forum/discussions/soilguidelines>

Consultation en ligne sur les Directives volontaires pour la gestion durable des ressources en sols



Chers tous,

Nous avons aujourd'hui la possibilité unique de forger l'avenir de la durabilité des ressources en sols

La « Version 0 » des Directives volontaires pour la gestion durable des ressources en sols (VGSSM selon l'acronyme anglais), élaborée afin de promouvoir une gestion durable des ressources en sols de manière effective dans toutes les régions, requiert maintenant vos contributions. Votre apport est nécessaire pour permettre au Groupe technique intergouvernemental sur les sols (ITPS) de mieux encadrer les besoins divers de toutes les parties prenantes.

Cette consultation en ligne, axée sur une série de questions, va vous permettre d'aborder les aspects suivants :

- **La version 0 présente-t-elle un schéma suffisamment complet pour parvenir à une gestion durable des sols dans le monde entier?**
- **Ces directives contiennent-elles les éléments techniques pour parvenir à la gestion durable des sols ?**
- **Les directives tiennent-elles compte de la vaste gamme de services fournis par les ressources en sols ?**
- **Les résultats des directives, une fois celles-ci appliquées, suffiront-ils pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD)?**
- **Les directives définissent-elles les activités à éviter pour tirer le meilleur parti d'une gestion durable des sols ?**

Vous pouvez également nous faire parvenir des commentaires ou des suggestions spécifiques de modification des VGSSM, directement dans un fichier Word (en mode de suivi des modifications) à l'adresse FSN-moderator@fao.org

La consultation sera facilitée par **Dan Pennock**, Groupe technique intergouvernemental sur les sols et **Ronald Vargas**, Secrétaire du Partenariat mondial sur les sols.

Nous vous remercions d'avance de participer à ce processus critique. Nous espérons recevoir bientôt vos contributions pour matérialiser ces directives.

Eduardo Mansur
Directeur, Division des terres et de l'eau, FAO

Pour en savoir plus : contexte et processus

Le rapport récemment publié sur l'État des ressources en sols dans le monde a défini dix grandes menaces pour les sols qui doivent être abordées pour pouvoir réaliser les Objectifs du développement durable. C'est pourquoi il est urgent d'établir et d'amorcer une gestion durable des sols à tous les niveaux. La réalisation d'une gestion durable des sols procurera de nombreux avantages pour tous, d'où l'importance de pouvoir disposer de lignes directrices globales en matière de gestion durable des sols.

La version révisée de la Charte mondiale des sols, mise au point sous l'égide du Partenariat mondial sur les sols et du Groupe technique intergouvernemental sur les sols (ITPS) contient déjà des principes et des directives formulés avec soin en vue de la mise en place d'une gestion rationnelle et durable des ressources en sols. Toutefois, la Charte pourrait être utilement complétée par des directives techniques plus détaillées concernant la gestion durable des ressources en sols.

En décembre 2015, durant la célébration de l'Année internationale des sols, le Conseil de la FAO, à sa cent cinquante-troisième réunion, s'est prononcé en faveur de l'élaboration de Directives volontaires pour la gestion durable des ressources en sols visant à faciliter la mise en œuvre de la charte mondiale des sols et à promouvoir une gestion durable des ressources en sols de manière effective dans toutes les régions.

L'ITPS a été chargé d'élaborer une version préliminaire des directives volontaires pour la gestion durable des ressources en sols. Cette première question est maintenant soumise à un processus global de consultation en ligne avec toutes les parties prenantes et partenaires intéressés. Ces contributions sont destinées à enrichir directement la version préliminaire des directives préparées par l'ITPS; le processus se poursuivra avec la présentation de la « version préliminaire » au Groupe de travail à composition non limitée qui sera chargé de peaufiner le texte et de le présenter à l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols, le Comité de l'agriculture (COAG) et, une fois adopté, au Conseil de la FAO.